

## LABORATOIRES ANIOS

Laboratoires Pharmaceutiques n° F 9218  
Pavé du Moulin  
59260 LILLE-HELLEMMES

☎ 03.20.67.67.67  
Télécopie : 03.20.67.67.68

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la Directive 91/155/CEE

Numéro d'appel d'urgence :  
**ORFILA : 01.45.42.59.59.**

---

### 1 - IDENTIFICATION

1.1 Désignation commerciale

**DENTASEPT GLYCERINE**

1.2 Fabricant

Laboratoires ANIOS  
Pavé du Moulin  
59260 LILLE-HELLEMMES

☎ 03.20.67.67.67.  
Télécopie : 03.20.67.67.68.

---

### 2 - COMPOSITION

2.1 Nature chimique

Imidazoline substituée à caractère amphotère. Dérivé d'acide gras végétal.  
Diéthanolamide d'acide linoléique. Glycérine.

2.2 Composants pouvant  
apporter un danger

Aucun.

---

### 3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

3.1 Risques spécifiques

Aucun risque n'est à attendre dans les conditions normales d'utilisation.

---

### 4 - MESURES DE PREMIERS SECOURS

- En cas de projection du produit dans les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, même sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un spécialiste si nécessaire.

- En cas d'ingestion, ne pas provoquer le vomissement, utiliser un pansement gastrique et consulter un médecin si nécessaire, lui montrer l'étiquette.

---

### 5 - MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction  
- Recommandés

Le produit lui-même ne brûle pas. En cas de feu à proximité, tous les moyens d'extinction peuvent être utilisés.

Méthodes particulières  
d'intervention

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Equipements spéciaux pour la  
protection des intervenants.

En cas d'incendie utiliser un appareil respiratoire autonome et une combinaison complète de protection.

<b>6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE</b> 6.1 Méthodes de nettoyage	Endiguer et ramasser le liquide avec une matière absorbante. Nettoyer avec de l'eau.
<b>7 - MANIPULATION ET STOCKAGE</b> 7.1 Manipulation	Tenir hors de portée des enfants. Ne pas avaler - Produit d'usage externe. Eviter toute projection de la préparation dans les yeux.
7.2 Stockage	Stocker à l'abri de la chaleur, dans des locaux bien ventilés entre +15°C et +35°C. Ne pas dépasser la date de péremption indiquée sur l'emballage.
<b>8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTIONS INDIVIDUELLES</b>	Mesures générales de protection et d'hygiène : respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre de produits chimiques.
<b>9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES</b>	
9.1 Aspect	Etat Physique à 20°C .....: Liquide, limpide, visqueux Couleur .....: Ambrée Odeur .....: Agréable Produit pur .....: 6,25 ± 0,5 à 20°C
9.2 pH	
9.3 Masse volumique	1,026 ± 0,007 g/cc à 20°C
9.4 Point d'éclair	Non applicable.
9.5 Inflammabilité	Ininflammable
<b>10 - STABILITE ET REACTIVITE</b>	
10.1 Stabilité	Chimiquement stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.
10.2 Conditions à éviter	Ne pas mélanger à d'autres produits.
10.3 Matières à éviter	Oxydants. Les acides, les alcalis.
<b>11 - Informations Toxicologiques</b>	
	Evaluation de la tolérance cutanée chez le lapin. Indice d'irritation primaire cutanée : IPC = 0,0 (dilué à 10%) - Classé non irritant.
	Appréciation de la tolérance locale par applications cutanées répétées chez le lapin pendant 15 jours. (TCL). Résultats : Bonne tolérance cutanée.
	Evaluation de la tolérance oculaire chez le lapin. Indice d'irritation oculaire : IOMa = 4,8 (dilué à 10%) - Classé très faiblement irritant.

<b>12- Informations Ecologiques</b>	<p>Sur la base des connaissances actuelles, aucun effet dangereux sur l'environnement est à attendre. Préparation facilement biodégradable, ne présente pas de risques appréciables pour la faune et la flore aquatique.</p> <p>De basses concentrations ne perturbent pas le cycle biologique des boues activées et peuvent être traitées dans un système de traitement des eaux usées.</p>
<b>13- Considérations relatives à l'élimination</b>	<p>Compte tenu de la réglementation en vigueur, les emballages contaminés doivent être transportés dans un centre agréé d'incinération pour déchets spéciaux.</p>
<b>14 - Informations Relatives au transport</b>	<p>Non repris comme matière dangereuse au sens de la réglementation des transports.</p>
<b>15 - Informations réglementaires</b> Fiches de données de sécurité	<p>Directive 91/155/CEE modifiée par Dir. 93/112/CEE : substances et préparations dangereuses.</p>
Classement/Etiquetage CEE	<p>Directive 88/379/CEE modifiée par Dir. 96/54/CE (22<sup>e</sup> adaptation) Symbole de risque : Aucun</p>
	<p><u>Phrases S</u> : S 2 : Conserver hors de portée des enfants.</p>
<b>16 - Autres informations</b>	<p>L'attention de l'utilisateur est attirée sur les obligations réglementaires qui lui incombent et qui engagent sa responsabilité selon les clauses ci-après : elles sont données de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.</p> <p>"Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.</p> <p>NOTA : "L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée exhaustive.</p>